



Greffe

55, avenue Argyle
Saint-Lambert (Québec) J4P 2H3
greffe@saint-lambert.ca
450 466-3425

**Aux membres du conseil
de la Ville de Saint-Lambert**

AVIS DE CONVOCATION

Monsieur le maire me prie de vous convoquer à une séance extraordinaire au cours de laquelle le budget de l'exercice financier 2016 et le programme triennal d'immobilisations des exercices financiers 2016, 2017 et 2018 seront soumis pour adoption le **lundi 14 décembre 2015 à 19 h 30**.

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget ou le programme triennal d'immobilisations.

L'ordre du jour de cette séance sera donc composé des points suivants :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016 et du programme triennal d'immobilisations 2016, 2017 et 2018
4. Période de questions portant exclusivement sur les prévisions budgétaires et le programme triennal d'immobilisations
5. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016
6. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2016, 2017 et 2018
7. Publication du document explicatif du budget et du programme triennal d'immobilisations
8. Levée de la séance

En foi de quoi, j'ai signé à Saint-Lambert le 8 décembre 2015.

Le greffier,

Mario Gerbeau (original signé)

Mario GERBEAU

/mg



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 14 décembre 2015 à 19 h 30 à l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur le maire Alain Dépatie.

(1) **Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)**

Le greffier constate que le quorum est atteint, puis il invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

PROJET



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 14 décembre 2015 à 19 h 30 à l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur le maire Alain Dépatie.

(2) **Adoption de l'ordre du jour**

D'ADOPTER l'ordre du jour tel qu'il a été rédigé.

PROJET



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 14 décembre 2015 à 19 h 30 à l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur le maire Alain Dépatie.

(3) **Présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016 et du programme triennal d'immobilisations 2016, 2017 et 2018**

Le maire et le trésorier présentent les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2016 et le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2016, 2017 et 2018.

PROJET



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 14 décembre 2015 à 19 h 30 à l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur le maire Alain Dépatie.

(4) **Période de questions portant exclusivement sur les prévisions budgétaires et le programme triennal d'immobilisations**

Cette période de questions débute à [indiquer l'heure] et se termine à [indiquer l'heure].

PROJET



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 14 décembre 2015 à 19 h 30 à l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur le maire Alain Dépatie.

(5) **Adoption du budget de la ville pour l'exercice financier 2016**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la ville pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QUE le greffier a, conformément au premier alinéa de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, donné un avis public annonçant la tenue de la présente séance le 25 novembre 2015;

D'ADOPTER le budget de la ville pour l'exercice financier 2016 qui prévoit des revenus égaux aux dépenses qui s'élèvent à [*indiquer le montant des dépenses*]; lesquelles incluent les quotes-parts de la ville aux budgets du conseil d'agglomération de Longueuil et de la Communauté métropolitaine de Montréal qui totalisent [*indiquer le montant de la quote-part*].



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 14 décembre 2015 à 19 h 30 à l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur le maire Alain Dépatie.

(6) **Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2016, 2017 et 2018**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

CONSIDÉRANT QUE le greffier a, conformément au premier alinéa de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, donné un avis public annonçant la tenue de la présente séance le 25 novembre 2015;

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations de la ville pour les exercices financiers 2016, 2017 et 2018, lequel totalise la somme de [*indiquer le montant total du programme triennal d'immobilisations*].



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 14 décembre 2015 à 19 h 30 à l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur le maire Alain Dépatie.

(7) **Publication du document explicatif du budget et du programme triennal d'immobilisations**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le budget ou le programme triennal adopté, ou un document explicatif de celui-ci, est distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette disposition prévoit également qu'en plus ou au lieu de cette distribution, le conseil peut décréter que le budget ou le programme triennal, ou le document explicatif, est publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 346.1 de la *Loi sur les cités et villes*, tout avis ou tout document qu'une municipalité doit faire publier dans un journal diffusé sur son territoire peut être publié dans un bulletin d'information municipale plutôt que dans un journal;

DE DÉCRÉTER qu'au lieu de sa distribution à chaque adresse civique sur le territoire de la ville, le budget ou le programme triennal adopté, ou un document explicatif de celui-ci, est publié dans *Le bulletin municipal de la Ville de Saint-Lambert*.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 14 décembre 2015 à 19 h 30 à l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur le maire Alain Dépatie.

(8) **Levée de la séance**

Le maire procède à la levée de la séance à [indiquer l'heure].

PROJET